



Déclaration liminaire CTL du 08 décembre 2020

Ce comité technique local se tient dans un contexte exceptionnel: la situation sanitaire est extrêmement préoccupante, la crise sociale et économique qui se développe plonge des pans entiers de la population dans une situation catastrophique. Le plan de relance du gouvernement dédie la quasi-totalité de ses 100 milliards euros au grand patronat sans aucune «contrepartie», alors que pour des millions de français, aujourd’hui, il faut choisir entre manger et se chauffer.

La suppression de l’impôt sur la fortune (ISF) et l’instauration de la «flat tax» ont fait exploser les revenus des 0,1% les plus riches, tandis que ce sont 10 millions de personnes en France qui vivent en dessous du seuil de pauvreté! Dont 1 million de personnes en plus depuis le début de l’épidémie!! Voilà la «contrepartie»!

Dans ce cadre, les dispositions scélérates du projet de loi dit de «sécurité globale» prennent tout leur sens: renforcer le caractère policier de la politique de ce gouvernement, qui franchit un palier dans la remise en cause des libertés démocratiques, avec un objectif: mater la contestation et les explosions sociales à venir.

Pour la fonction publique et les fonctionnaires, la contrepartie des moyens budgétaires alloués massivement au patronat, c’est la marche forcée vers la liquidation en règle de nos statuts, qui va de pair avec la remise en cause de nos droits et garanties (recours aux CDD, rupture conventionnelle, mobilités géographique et fonctionnelle imposées, élimination des CAP nationales et locales donnant ainsi les pleins pouvoirs aux directions locales).

Pour la CGT Finances Publiques, les réformes contraires à l’intérêt des agents et du service public doivent être tout simplement abandonnées, et pour le moins suspendues

de toute urgence au regard de la crise sanitaire. Il faut arrêter les suppressions d'emplois et embaucher des chômeurs à la hauteur de nos missions !

Mais la DG s'obstine dans son entreprise de démolition des conditions de travail et de vie des agents, de leurs droits et garanties, des moyens nécessaires à une réalisation correcte de l'ensemble de nos missions de service public. Elle veut semer la division dans les services, que ce soit, par exemple, au travers de primes, de la rémunération au mérite, de transferts d'emplois, du développement des postes à profil et des contractuels. Le NRP est mis en place partout avec des conséquences mortifères très concrètes pour les agents et le public dès janvier prochain. N'oublions jamais que le drame « France Télécom » avait commencé ainsi.

Cerise sur le gâteau, le **comité technique de réseau du 9 décembre** compte entériner, notamment, les nouvelles suppressions d'emplois au sein de notre administration. La loi de finances pour 2021 prévoit ainsi 1 800 suppressions nettes d'emplois à la DGFIP sur les 2163 suppressions ministérielles. Toutes les catégories d'emplois et tous les services seront touchés.

Encore une fois, la DGFIP se veut exemplaire et applique avec zèle des politiques d'emplois archaïques. Ainsi, aujourd'hui pour remplir des missions supplémentaires telles que le fonds de solidarité et faute d'ambition en matière d'emplois, la DGFIP en est réduite à lancer un appel au volontariat aux agents pour pallier ses insuffisances.

A la DNEF, les remerciements du Ministre aux agents ne sont pas suivis d'effet, 5 postes de contrôleurs seront supprimés et ce n'est pas la création de 2 postes d'inspecteurs et d'un poste d'Inspecteur Divisionnaire qui vont permettre de compenser la surcharge de travail constatée dans des services. Au même moment la Direction a lancé un appel au volontariat pour aider au fonds de solidarité, nous trouvons ce message particulièrement contradictoire.

Nous constatons surtout que la DGFIP ne tire aucun enseignement de la crise sanitaire que nous traversons tant au niveau des missions qu'au niveau du télétravail.

Au niveau du télétravail, la DGFIP est en dessous de ses ambitions, seuls 30 % des agents sont équipés et sans les directions nationales ou la centrale, ce niveau serait encore plus bas.

En ce qui concerne les points abordés lors de ce CTL, il ne nous appartient pas de juger le travail des agents de la DNEF ni qualitativement ni quantitativement. Notre rôle est surtout de vérifier si la Direction met toute en œuvre afin que les agents de la DNEF soient en mesure d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions notamment en termes de personnel et de soutien aux agents.

S'il est nécessaire et intéressant de connaître les résultats des structures, nous regrettons que ce rapport ne rende jamais réellement compte du travail accompli par les agents.

Néanmoins, nous apprécions la qualité des documents communiqués mais nous regrettons que l'activité de certains services pour lesquels nous avons souligné des difficultés organisationnelles lors de précédents CTL ne soit pas abordée.

Concernant les effectifs de la DNEF, les problématiques soulevées sont récurrentes années après années, notamment le nombre de congés maladie propre à certains services.

Enfin, à la lecture de ce bilan d'activité, nous pensons à celui de 2020. Dès le mois de mars, les activités de la DNEF n'ont pas été désignées comme prioritaires mais les agents ont continué leurs missions et en plus de celles-ci les agents ont participé activement à des enquêtes d'honorabilité et à la campagne d'impôt sur le revenu.

Le rapport d'activité présenté aujourd'hui s'attache à dégager des perspectives pour 2020 mais surtout, lorsqu'il faudra tirer les enseignements de l'année 2020, il ne faudra pas oublier les propos tenus par le Directeur Général lors de son audio conférence du vendredi 4 décembre 2020 : ON OUBLIE LES INDICATEURS CETTE ANNEE ...certains se mettent la pression tous seuls ».